

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivreleamarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 54

Hiver 2015

Protection du patrimoine: le dramatique désengagement de l'Etat



L'affaire de l'Hôtel de Mayenne rue Saint-Antoine (IVe), illustre bien la problématique que soulève la nouvelle loi (Photo VIM)

Editorial

Gardons espoir ...

Sur fonds d'attentats terribles et de COP21, la fin de l'année 2015 est marquée à la fois par une profonde tristesse mais aussi par un élan tel qu'il redonne espoir aux plus pessimistes. Bien sûr il est facile à cet égard, et nous pouvons le comprendre, de qualifier les sujets que nous défendons au travers de notre association, de dérisoires et d'insignifiants. Mais en l'espèce, aucun d'eux ne l'est. Les incivilités à l'origine de notre action affectent indiscutablement notre qualité de vie. Et nous le voyons bien, ce sont ces comportements de base pour un meilleur vivre ensemble qui sont à repenser et à reconsidérer. Sur ce plan nous avons tous une responsabilité. Osons croire que 2016, portée par une prise de conscience collective, apportera cette compréhension et cette bienveillance des uns vis-à-vis des autres qui nous font tant défaut. Nous franchirons ainsi un grand pas. Meilleurs vœux à tous, avec l'espoir que nous puissions progresser significativement ensemble.

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Protection du patrimoine: le dramatique désengagement de l'Etat 1

Le bruit dans tous ses états! 2

L'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (IVe) en travaux 3

Le Marais clone de la Rive Gauche? 4

La France bénéficie des meilleures lois de protection du patrimoine, mais elles sont depuis des années progressivement attaquées. Ainsi les zones de protection et de mise en valeur existantes, désignées par des sigles complexes, sont petit à petit détricotées par les ministres de la culture successifs. Nous avons relevé les prémisses de cette évolution en 2008, au moment de l'annonce de la révision du PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) du Marais. Le projet de loi que concocte le ministre de la Culture est ravageur en ce sens qu'il remet en cause l'équilibre actuel. Certes le nouveau texte propose de classer, y compris in situ, des ensembles mobiliers, de créer la notion de « Domaines nationaux ». Mais le plus discutable concerne la transformation des secteurs sauvegardés (loi Malraux et loi Lang) - le Marais est en PSMV - qui seraient dorénavant élaborés par les villes, avec « ...l'assistance technique et financière... » de l'État. Les spécialistes sont formels, cette disposition transfèrera la maîtrise d'ouvrage des PSMV ou des « PLU patrimonial » (nouveau nom des zones pro-

tégées) aux communes, alors qu'actuellement l'élaboration est conjointe entre l'État et le maire. Le ministère de la Culture devient donc simple conseil actant ainsi le désengagement de l'État de sa fonction de garant du patrimoine. Une commune pourra désormais refuser la protection d'un ensemble sous le régime du PSMV ou du « PLU patrimonial » sans que l'État puisse l'y contraindre! Tout au plus le ministère de la Culture pourrait-il imposer le titre de « Cité historique » sans conséquence autre pour les élus. Les abords des monuments historiques qui sont eux aussi protégés risquent de faire les frais de la réforme en cours. Le champ d'action des architectes des bâtiments de France (ABF), validant permis et déclarations de travaux, sera réduit seulement aux « ...espaces les plus remarquables... ». Des constructions pourront en conséquence être faites plus facilement sur les autres espaces. Ce qui revient à réduire les périmètres de protection. Il sera autorisé de « modifier un PLU pour la seule emprise d'un projet afin d'en augmenter la constructibilité. » Une évolution dramatique.

Le bruit dans tous ses états!



Nous sommes tous assaillis par les bruits (illustration utilisée par la ville de Sèvres)

Des études récentes, dont celle de la société GfK Eurisko réalisée pour la société d'appareils auditifs Amplifon, montrent que nos villes sont particulièrement assourdissantes. Sur 47 grandes villes dans 11 pays différents, à partir d'un panel d'adultes suffisamment large, il ressort que les nuisances sonores sont envahissantes et d'origines très diverses. Klaxons, sirènes, motos qui accélèrent, radio à fond dans les voitures, passants qui crient, circulation automobile, bruits de machines, de haut-parleurs et de conversations animées, les sources sont très nombreuses et couvrent tous les champs de notre vie quotidienne, y compris durant le travail. Les sondés interrogés de 4 villes françaises, Marseille, Lyon, Toulouse et Paris montrent que la capitale est celle des agglomérations où ils se sentent le plus exposés. Parmi les villes européennes les plus bruyantes, Paris est en seconde position derrière Naples. Et le Marais avec ses rues étroites est particulièrement touché... Les conséquences de la pollution sonore sont multiples. Ainsi le rapport quinquennal de l'A-

gence Européenne de l'Environnement a estimé que ce type de pollution provoquerait 10 000 morts par an en Europe, soulignant que c'est « largement sous-estimé ». Le bruit provoque un stress physique qui met notre santé cardiovasculaire en péril à long terme. Beaucoup sont ceux qui souffrent de troubles de l'humeur, de troubles du sommeil, des difficultés de concentration, des maux de tête. Certaines autorités en la matière se sont indignées que ces questions n'aient pas été à l'ordre du jour de la COP21 et réclament une prise de conscience collective, tout en préconisant que les architectes et urbanistes soient formés à l'acoustique et qu'il existe des espaces de calme dans les villes, des espaces réservés au calme. Chacun doit faire des efforts pour contenir le bruit et les politiques, ainsi que les décideurs, doivent de leur côté mettre en œuvre les moyens pour endiguer ce flot de nuisances au travers de "mesurages" indiscutables avec l'aide d'organismes reconnus tel que Bruitparif en Ile de France qui informe par exemple sur les pics de bruit.

Photos inédites du Marais



La photo ci-dessus est celle de l'Hôtel Sully prise durant l'occupation. Elle est extraite de l'ouvrage **Paris Marais 43** de **Patrice Roy - Créaphis Éditions**, une publication commentée de dizaines de photographies en noir et blanc, sauvées en 1980 d'une benne à ordures, que le conseil de Paris avait commandées pour conserver le souvenir de ce qu'il avait décidé de détruire en 1941, en pleine occupation allemande. L'auteur publie ces photographies en les disséquant sans pathos, plus attentif aux lambeaux de vie qu'elles expriment qu'à l'architecture des lieux. Sa collection couvre les IIIe et IVe arrondissements. Prix du livre 30 €.

La plaque est revenue



La nouvelle plaque apposée sur la mairie du IIIe arrondissement rappelant l'endroit où fut emprisonnée la famille royale à la Révolution a été installée avec la mention **"Ici s'élevait le donjon du Temple où Louis XVI et la famille royale furent enfermés à partir du 13 août 1792"**. L'ancienne plaque en marbre avait été brisée, la nouvelle est plus moderne et plus résistante et ravit les parisiens et habitants du quartier sensibles à notre passé.

L'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (IVe) en travaux



Porche et façade de l'Hôtel protégés par une barricade (Photo VIM)

L'autorisation préalable donnée par le Préfet de Paris Île-de-France (monument national oblige !) prévoyait le commencement des travaux au début de 2015, sous la direction architecturale de Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques avec maîtrise d'ouvrage du propriétaire, Acanthe Développement, filiale du groupe Duménil Leblé. Il y a eu on le voit quelque retard mais les amoureux du Marais retiennent que la restauration du monument, probablement le plus prestigieux du secteur, dont on craignait une forme d'abandon, est désormais en marche. Le traitement des façades est lancé dorénavant, et avec les façades les deux magnifiques bas-reliefs au-dessus du portail monumental, trompettes de la renommée côté rue et Romulus et Remus côté cour. Le portail en bois le plus ouvragé du Marais, est parti pour restauration chez un artisan spécialisé. Les cadrans solaires existants sont restaurés également et réglés en fonction de la configuration cosmique actuelle. Leur heure n'était plus la bonne !

Les travaux représentent une dépense de 4 Millions d'€. Ce ne sera pas la dernière car à l'intérieur il faut traiter aussi les injures du

temps. Il y a là de tels trésors que le coût de leur remise en valeur est difficile à estimer. Quel sera le sort de ce monument quand sa rénovation sera achevée ? Des bruits avaient circulé sur son acquéreur potentiel en 2011, membre d'un clan étranger déchu. Ils pourraient n'avoir été qu'une rumeur sans fondement. Aujourd'hui, le propriétaire Acanthe Développement affirme vouloir le conserver dans son patrimoine immobilier et se déclare prêt à le louer. Qui chez nous est en mesure de s'installer dans des locaux qui rappellent Versailles ? Pour le savoir il faudra attendre la fin des travaux.



Le galerie de Psyché, Hôtel des Ambassadeurs de Hollande (Photo VIM)

Pourquoi laisser les bars-restaurants chauffer leurs terrasses ?

Nous avons à plusieurs reprises éclairé nos lecteurs sur le débat relatif au chauffage des terrasses des bars et restaurants.

Rappelons que par un arrêté de 2011, la Ville de Paris avait interdit l'installation de ces chauffages lorsqu'ils étaient au gaz et préconisé l'usage de chauffages électriques. Mais cette décision décriée par les professionnels a été annulée par le tribunal administratif en janvier 2013 à la suite de la plainte déposée par le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP). La Mairie de Paris avait annoncé qu'elle ferait appel, mais il semble bien qu'il n'en a rien été, ce sujet n'ayant plus été évoqué.

Depuis nous avons vu fleurir davantage de chauffages électriques et même des tables chauffantes.

Pourtant en pleine COP21, alors que nous sommes toujours dans une volonté marquée de réduction de notre consommation d'énergie, il est assez paradoxal d'utiliser ces chauffages extérieurs dont la chaleur se



Chauffage au gaz d'une terrasse de bar (IVe)

dissipe dans l'atmosphère.

Certains commerçants proposent en plus à leurs clients des couvertures pour se protéger davantage du froid.

Ne pourraient-ils pas prendre comme décision, en se fondant sur les pratiques de nos voisins étrangers, de ne plus utiliser que des couvertures en oubliant ces chauffages divers qui pour beaucoup polluent inutilement et occasionnent des dépenses énergétiques y compris pour être produits ?

Ce serait là un beau geste de la part de la profession qui montrerait ainsi son engagement dans la réduction des gaz à effet de serre et contribuerait à la réduction du déficit commercial de notre pays.

Le Marais : un clone de la Rive Gauche?



Boutique Montcler 11 rue des Archives (IVe) (Photo BHV)

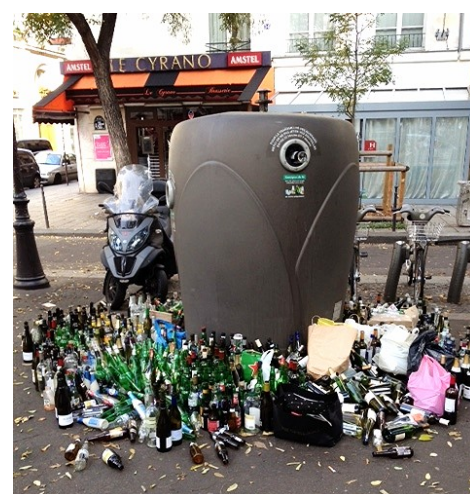
Nous nous sommes déjà intéressés à l'évolution de notre quartier, à la montée en gamme des commerces liée non seulement à l'attractivité du Marais, mais aussi au mode de vie de ses habitants issus de catégories socio professionnelles supérieures qui s'y installent face au renchérissement des prix de l'immobilier ainsi que les étrangers qui investissent pour y établir leur résidence secondaire. Certains sont aussi des investisseurs qui ont compris que leur bien destiné à la location saisonnière rapportait bien plus qu'une location traditionnelle. Nous constatons que ce mouvement de « montée en gamme » se poursuit à un rythme soutenu et nous en voulons pour preuve le maillage que réalisent les marques de luxe et les grandes marques moins prestigieuses attirées elles aussi. Après l'installation de Gucci, Montcler, Fendi et Givenchy rue des Archives (IVe), il est de plus en plus question de l'arrivée de Dior et de Louis Vuitton. Rue des Francs Bourgeois (IIIe), après Guerlain ce sont les parfums Chanel qui arrivent s'ajoutant aussi à Aqua di Parma

(Groupe LVMH) non loin de là. Le Figaro rappelait que les marques de luxe « *cherchent sans cesse des nouveaux terrains de chasse pour asseoir leur présence dans les endroits stratégiques du luxe de la capitale. Le Marais est-il le nouvel Eldorado?...* » Nous pensons que le mouvement ne devrait pas s'arrêter là en raison de « l'effet d'imitation » bien connu. Les concurrents s'imitent les uns les autres afin de ne pas se laisser distancer. Il existe aussi un turn-over élevé des fonds de commerce dû à la crise mais aussi aux prix proposés par ceux qui cherchent les meilleurs emplacements. La décision de vendre est souvent liée au nombre de zéros du montant du chèque. Parallèlement aux marques de luxe, des marques connues d'autre secteurs arrivent dans « *Le Marais Eldorado du shopping* »... Après Nature et Découvertes, Ikea serait à la recherche d'un emplacement alors que des commerces de bouche Michalak, Pierre Hermé sont arrivés en attendant l'ouverture prochaine d'Eataly qui vient d'être annoncée

Halte aux colonnes de verre qui débordent !

Quel tableau pour les parisiens et les touristes que ces containers destinés à recueillir le verre débordant à tout va, tant ils sont pleins faute d'être vidés suffisamment fréquemment ou d'être de taille suffisante. Le spectacle n'est pas nouveau et mériterait que les autorités s'y penchent car l'aspect de saleté, de laisser-aller, est désolant. Les bouteilles jonchent le sol avec moult sacs plastique et cartons. Affligeant ! Consternant !

Paris première destination touristique doit apparaître sous son meilleur aspect et surtout pas avec ce genre de



Colonne de verre rue du Grenier Saint-Lazare (IIIe) (Photo VLM)

travers qui la gâchent tant. La propreté est un travail de longue haleine certes (nous savons aussi qu'il existe près de 1.000 colonnes à verre dans la capitale) et il faut constamment remettre l'ouvrage sur le métier. Messieurs les élus vous devez adapter sans tarder l'organisation actuelle tout en verbalisant les professionnels indécents en obligeant tous les cafetiers à utiliser les bacs blancs qui leur sont destinés. La situation présente ne peut plus perdurer, elle doit évoluer. Écoutez les parisiens, ils vous demandent d'agir...

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom :

Prénom :

e-mail :

Adresse :

Téléphone :

☐ Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,

À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,

6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

